

Numérisation du bulletin de l'association par la BNU

Respect du droit d'auteur

La Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg en partenariat avec l'Association philomathique d'Alsace et de Lorraine, souhaitent procéder à la numérisation du *Bulletin de l'Association philomathique d'Alsace et de Lorraine*, de 1919 à 2016-17.

Les fascicules numérisés en mode image et en mode texte par la BnF seront rendus accessibles sur Internet, de façon libre et gratuite, par le biais des sites dont la BnF et la Bnu assurent la responsabilité, notamment sur Gallica et sur la bibliothèque du site universitaire alsacien Numistral.

Il est en conséquence demandé aux auteurs ayant collaboré à ce titre, ou à leurs ayants droit, de bien vouloir se faire connaître en cas d'opposition à ce projet.

A l'issue d'un délai de 6 mois, prenant effet à compter de la date de publication du présent encart dans la revue *Bulletin de l'Association philomathique d'Alsace et de Lorraine*, et sauf avis contraire des auteurs ou de leurs ayants-droit, la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg procéderont à la mise en ligne des volumes numérisés.

Il est cependant précisé qu'après cette mise en ligne, la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg s'engagent à retirer tout article ou illustration en cas de réclamation de son auteur ou des ayants-droit de ce dernier.
